



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DES ARBITRES DU 06 SEPTEMBRE**

Présents : Jacques DEMISELLE (Délégué CCA et CRA), Noël JEANNE (AGC), Hassan ALAOUI (ASPTT), Floris LEGRAND (CSB), Philippe RIOU (CSB), Cécile BREUIL (CSFM), Laurent LAMOTHE (CSFM), Dominique PIERRE (CSFM), David CARRIERE (ESC), Guillaume GOSSELIN (ESC), Julien VASSEUR (ESC), QUEGUINER Corentin (Luc VC), Rony THIMALON (VCH),

Assiste : Po Chua YANG

Début : 19h00

7 clubs pré-nationale présents sur 13.

Jacques présente les nouvelles règles sur power point.

Il informe que les règles du volley-ball (éditées le 22/05/2013) comportent des erreurs lors de la traduction de l'anglais vers le français. Il faut se référer au document anglais en cas de problème.

Présentation des nouvelles règles :

### **1 – Composition des équipes**

Pour un match, une équipe peut être composée de 12 joueurs maximum + 5 officiels (un entraîneur, **deux entraîneurs adjoints**, un thérapeute et un médecin).

Sur les anciennes feuilles de match, il n'y a qu'une case pour l'entraîneur adjoint. Il suffira de séparer la case en 2 lorsqu'il y a 2 entraîneurs adjoints.

### **2 – L'écran**

L'équipe au service ne doit pas par un écran individuel ou collectif empêcher les adversaires de voir le joueur au service **ET** la trajectoire du ballon.

Un joueur ou un groupe de joueurs de l'équipe au service font un écran s'il(s) agite(nt) les bras, saute(nt) ou bouge(nt) latéralement, lorsque le service est effectué ou en se tenant groupés pour cacher le serveur **ET** la trajectoire du ballon.

Il faut maintenant que les 2 conditions soient réunies pour former un écran.

### **3 – Le libéro**

Le remplacement du libéro

Le libéro peut devenir inapte (blessure, maladie...), mais il peut être déclaré incapable de jouer pour n'importe quelle raison par l'entraîneur ou en l'absence de celui-ci par le capitaine sur le terrain.

Si le remplacement se fait par un joueur (exemple joueur n°2), celui-ci devra avoir un maillot de libéro avec le même numéro de maillot (maillot n°2).

### **4 – les sanctions**

Les comportements incorrects mineurs ne sont pas sanctionnés. Il appartient au 1<sup>er</sup> arbitre d'éviter que les équipes s'approchent du niveau des sanctions.

### **Echelles de sanctions**

Pour l'avertissement, deux étapes :

- La 1<sup>ère</sup> : avertissement verbal via le capitaine en jeu > pas de sanction,
- La 2<sup>ème</sup> : carton jaune > pas de sanction mais cela implique que le joueur (et par extension de l'équipe elle-même) a atteint la limite de la procédure de sanction pour le match.
- carton rouge > pénalité > perte d'un point et le service pour l'adversaire
- carton jaune + rouge dans une main > expulsion > le joueur quitte le terrain de jeu et reste dans l'aire de pénalité jusqu'à la fin du set
- carton jaune et rouge dans chaque main > disqualification > le joueur quitte l'aire de contrôle pour le reste du match

Po Chua rappelle que pour arbitrer en régionale ou nationale la licence encadrement ou compétition est obligatoire. Un joueur mineur ne peut pas officier en 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> sur une compétition régionale ou nationale. A partir de 16 ans, le jeune a la possibilité d'être encadré par un tuteur pour officier dans les compétitions seniors.

Pour le marqueur, il est possible d'avoir la licence dirigeante.

La licence compétilib ne permet pas de jouer, encadrer, arbitrer ou être marqueur.

Présentation du nouveau polo (manche courte et longue). La ligue proposera de faire une commande groupée et un tarif pour les licenciés bas-normand.

Elle participera pour :

Le manche courte : 34.60 €  
Participation ligue : 9.40 €  
Coût : 25 €

Le manche longue : 42 €  
Participation ligue : 12 €  
Coût : 30 €

Fin : 20h30

---

<http://volleyballbasnormand.com/>

e-mail : [lbnavolley2000@yahoo.fr](mailto:lbnavolley2000@yahoo.fr)

MAISON POLYVALENTE DU GRAND PARC – 1018, Quartier du Grand Parc – 14200 Hérouville Saint Clair  
Tél/Fax : 02.31.94.86.90